

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2258

18 novembre 2009

SOMMAIRE

Cathay Impex S.à r.l.	108378	Marc Aalen Luxembourg S.A.	108367
Chenille International S.A.	108360	Marc Aalen Luxembourg S.A.	108369
Cilbup S.à r.l.	108381	Mifasol S.A.	108347
DAM Capital S.à r.l.	108347	Montabor S.à r.l.	108338
D. Holding S.A.	108374	Mutualité d'Assistance aux Commerçants	
Drautzburg S.à r.l.	108379	108378
D-Services S.à r.l.	108382	Nickabb Invest S.à r.l.	108349
Enco S.A.	108377	Nostras S.A.	108349
FGP V S.à r.l.	108338	NRGenerating Luxembourg (No.1) S.à r.l.	
Finmatica Luxembourg S.A.	108356	108381
Firmament Capital	108347	Oseco Participation	108373
Fondation A.P.E.M.H.	108379	Oseco Participation	108369
Formation et Communication S.A.	108380	PG Silver B S.A.	108369
Formation et Communication S.A.	108380	Restaurant Vila Lagos S.à r.l.	108377
Formation et Communication S.A.	108378	RPI Lux I S.à r.l.	108367
Henderson Diversified Income (Luxem- bourg) S.à r.l.	108381	Sava-Green S.A.	108356
I.C. Group S.A.	108338	Schroder Fund Holdings 1 (Luxembourg) S.à r.l.	108382
Industrade Europe S.A.	108347	Société de Restauration 2	108384
James Invest S.à r.l.	108348	Sofipar International Holding S.A.	108376
James Lux S.à r.l.	108348	SPI RE Holdings S.à r.l.	108349
La Maison du Bien Être S.à r.l.	108338	Sword Technologies S.A.	108379
La Voile Sàrl	108382	Team Relocations S.A.	108374
LCBA	108362	VAC Luxembourg S.à r.l.	108383
Linane S.à r.l.	108377	VAM Holdings S.A.	108384
LOGISTIS II Luxembourg S.à r.l.	108348	Waverley S.à r.l.	108338
Luxembourg Trading Finance S.à r.l.	108382	World Fuel Services Finance Company S.à r.l.	108383
LVSC S.à r.l.	108356	Yasemin 2 Sàrl	108378
Marc Aalen Luxembourg S.A.	108367	Yati Sàrl	108384
Marc Aalen Luxembourg S.A.	108369		

Montabor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 74.500,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 1, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 109.036.

Il résulte des résolutions prises par les gérants en date du 9 septembre 2009 que le siège social de la société est transféré de son adresse actuelle au 1 Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg avec effet au 22 octobre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mr. Henri de Bokay / Mr. Marcel Stephany

Category A Manager / Category B Manager

Référence de publication: 2009139200/13.

(090168172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Waverley S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 127.000,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 1, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 109.030.

Il résulte des résolutions prises par les gérants en date du 9 septembre 2009 que le siège social de la société est transféré de son adresse actuelle au 1 Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg avec effet au 22 octobre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mr. Tamer Amr / Mr. Marcel Stephany

Category A Manager / Category B Manager

Référence de publication: 2009139203/13.

(090168174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

La Maison du Bien Être S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8156 Bridel, 21, rue Wercollier.

R.C.S. Luxembourg B 109.773.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009139212/10.

(090168196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

I.C. Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 90.896.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009139211/10.

(090168199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

FGP V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.642.

In the year Two thousand and nine, on the twenty-ninth day of October.

Before Us M^e Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

FREO GERMANY II PARTNERS (SCA) SICAR, an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) formed as a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 123.906 (the Sole Partner) in its capacity as sole partner of FGP V S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 138.642 (the Company) incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 7 May 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 11 June 2008, number 1438, articles of association of which have never been amended (the Articles),

hereby represented by M^e Laure MERSCH, avocate, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 13 October 2009, which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Partner has requested the undersigned notary to record the following:

- I. The Sole Partner holds all the issued shares in the share capital of the Company.
- II. The Sole Partner has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner resolved to fully restate the Articles, so that they shall henceforth read as follows:

"I. Name - Registered office - Object - Duration.

Art. 1. Name.

There is formed a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name FGP V S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners which shall be adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

2.3. No permanent establishment nor branch may be established abroad without the prior approval of the single partner or by partners owning more than 100% of the share capital of the Company.

Art. 3. Purpose.

3.1. The exclusive purpose of the Company is the management of its own immovable properties, in particular the property located at Landsberger Straße 110 in Munich, Germany.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may issue, by means of private investment, shares, bonds and other securities representing debts or credits. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also grant guarantees and stand security in favour of third parties, to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise issue guarantees over all or over some of its assets.

3.3. The Company may carry out any activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares.

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) represented by one hundred twenty-six (126) shares in registered form with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Company shares entitle their holder(s) to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. The Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the Company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing 100% of the share capital of the Company and to any provision of any agreement between the partners from time to time (each a "Partners Agreement").

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law. Any redeemed share shall be cancelled forthwith, as well as any rights attached thereto.

III. Management - Representation.

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers consisting of four members: two A managers and two B managers.

The managers are appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners in accordance with the provisions set out hereafter and in any Partners Agreement as the case may be.

The single partner or the general meeting of partners sets the term of their office. The manager(s) do not need to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum in accordance with any Partners Agreement, as the case may be.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners (subject to any Partners Agreement as the case may be) fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations in accordance with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the any A manager and any B manager acting jointly.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least three days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. Except where a greater majority is required under any Partners Agreement as the case may be, the board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least two A managers. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast including at least two A managers. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation.

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any one A manager and any one B manager or by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles (subject to any Partners Agreement as the case may be).

Art. 11. Liability of the managers.

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. Decisions of the partners.

Art. 12. Plurality of partners.

12.1. Resolutions of the partners shall be adopted at general meetings.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

12.4. Where there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

12.5. The Articles are amended or the Company is dissolved or voluntarily liquidated with the consent of a majority (in number) of partners owning at least three-quarters of the share capital (subject to any Partners Agreement as the case may be).

Any change in the nationality of the Company and any increase of a partner's commitment in the Company require the unanimous consent of the partners.

Art. 13. Sole partner.

13.1. If there is no more than one partner, the sole partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

13.2. The decisions of the sole partner are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits.

Art. 14. Accounting year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of same year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the board of managers shall prepare an inventory including the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. Subject to clause 6.1 above and to any Partners Agreement as the case may be, the general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners in accordance with any Partners Agreement, as the case may be;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation.

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company in accordance with clause 6.1 above.

VII. General provision.

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law and to any Partners Agreement as the case may be for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Second resolution

The Sole Partner resolved to acknowledge the resignation of two category A managers (gérants de catégorie A) of the Company, namely Sebastian KLATT and Matthias LUECKER, to terminate their mandate with effect as of the present deed, and to grant them discharge (quitus) for the performance of their duties from the date of their appointment until the date hereof.

The Sole Partner resolved to redefine the mandate of Robert FABER from category B manager into to a category A manager.

The Sole Partner resolved to appoint as category B managers, for an undetermined duration, the following persons:

- 1) Mr Brian Daniel BORG, born on 29 December 1973, in Omaha, Nebraska, (United States of America), with professional address at Heathcoat House, 4th Floor, 20 Savile Row, London, SW1 3PR, England, and
- 2) Mr Hermann-Gunter SCHOMMARZ, born on 20 November 1970, in Amersfoort, (South Africa), with professional address at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

As a consequence of the above resignations and appointments, the Company is now managed for an undetermined duration by a board of managers consisting of:

- Robert FABER, manager A,
- Oliver BRAZIER, manager A,
- Brian Daniel BORG, manager B, and
- Hermann-Günter SCHOMMARZ, manager B.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at nine hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-neuvième jour d'octobre

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU

FREO GERMANY II PARTNERS (SCA) SICAR, une société d'investissement en capital à risque ayant la forme d'une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B

123.906 (l'Associé Unique) en sa capacité d'associé unique de FGP V S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.642, constituée suivant acte du notaire instrumentant le 7 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 11 juin 2008, numéro 1438, dont les statuts n'ont jamais été modifiés (les Statuts),

ici représentée par Maître Laure MERSCH, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 octobre 2009, ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital de la Société.

II. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de procéder à une refonte complète des Statuts qui auront désormais la teneur suivante:

"I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée.

Art. 1^{er}. Dénomination.

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination FGP V S.à r.l., (la Société), qui sera régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Lorsque le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

2.3. Aucun établissement permanent ou succursale ne peut être créé à l'étranger sans l'accord préalable de l'associé unique ou des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet social exclusif la gestion de ses propres biens immobiliers, et en particulier la propriété située à Landsberger Straße 110 in Munich, Germany.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société.

Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société pourra accomplir toutes opérations, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales.

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille six cents Euros (EUR 12.600,-) représenté par cent vingt-six (126) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales donnent droit à leur détenteur à une portion des actifs et des résultats de la Société, et ce de manière directement proportionnelle au nombre de parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, étant donné que seul un propriétaire est admis par part sociale. Les co-propriétaires doivent désigner une seule personne pour les représenter vis-à-vis de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés ou, s'il n'existe pas plus d'un seul associé, à des tiers.

Si la Société a plus d'un associé, la cession de parts sociales à des personnes non associées est subordonnée à l'accord préalable de l'assemblée des associés représentant 100% des parts de la Société et aux stipulations de tout contrat qui pourrait être conclu entre les associés (chacun un "Pacte d'Associés").

Une cession de parts sociales ne sera opposable à la Société ou aux tiers qu'après notification à, ou acceptation par, la Société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège de la Société selon les dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé sur simple demande.

6.5. La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi. Toute part sociale rachetée sera immédiatement annulée, ainsi que tous les droits qui s'y rattachent.

III. Gestion - Représentation.

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance de quatre membres, composé de deux gérants A et de deux gérants B.

Les gérants seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés conformément aux dispositions qui suivent et aux stipulations de tout Pacte d'Associés, le cas échéant.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixera la durée de leur mandat. Les gérants ne sont pas nécessairement des associés.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum et dans les règles prescrites par tout Pacte d'Associés le cas échéant.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts, seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social, sous réserve de tout Pacte d'Associés le cas échéant.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le un gérant A et un gérant B agissant conjointement.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 3 (trois) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Sauf si une majorité plus importante est requise par un Pacte d'Associés le cas échéant, le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée comprenant au moins deux gérants A. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés comprenant au moins deux gérants A. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation.

La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B ou, le cas échéant, par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts (sous réserve de tout Pacte d'Associés le cas échéant).

Art. 11. Responsabilités des gérants.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Décisions des associés.

Art. 12. Pluralité d'associés.

12.1. Les résolutions des associés sont prises en assemblées générales.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

12.4. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

12.5. Les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Statuts (sous réserve de tout Pacte d'Associés le cas échéant).

Tout changement de nationalité de la Société et toute augmentation de participation des associés dans la Société exige un consentement unanime des associés.

Art. 13. Associé unique.

13.1. S'il n'existe pas plus d'un associé, l'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

13.2. Les décisions de l'associé unique sont consignées dans un procès-verbal ou par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices.

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi que le bilan et le compte de résultats

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société indiqués dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. Sous réserve de l'article 6.1. ci-dessus et de tout Pacte d'Associés, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le conseil de gérance;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la clôture du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les acomptes sur dividendes est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés en conformité avec tout Pacte d'Associés le cas échéant;

(iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation.

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société conformément à la clause 6.1 des présents statuts.

VII. Disposition générale.

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de prendre note de la démission de deux gérants de catégorie A de la Société, Sebastian KLATT et Matthias LUECKER, de résilier leur mandat avec effet à la date du présent acte, et de leur accorder quitus pour l'accomplissement de leur mandat à partir de la date de leur nomination et ce jusqu'à la date du présent acte.

L'Associé Unique a décidé de requalifier le mandat de Robert FABER de gérant B en gérant A.

L'Associé Unique a décidé de nommer comme gérants B, pour une durée indéterminée, les personnes suivantes:

1) Monsieur Brian Daniel BORG, né le 29 décembre 1973, à Omaha, Nebraska, (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au Heathcoat House, 4th Floor, 20 Savile Row, London, SW1 3PR, England, et

2) Monsieur Hermann-Günter SCHOMMARZ, né le 20 novembre 1970, à Amersfoort, (Afrique du Sud), ayant son adresse professionnelle au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

En conséquence des démissions et nominations ci-dessus, la Société est maintenant dirigée pour une durée indéterminée par un conseil de gérance composé comme suit:

- Robert FABER, gérant A,
- Oliver BRAZIER, gérant A,
- Brian Daniel BORG, gérant B, et
- Hermann-Günter SCHOMMARZ, gérant B.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: MERSCH - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 novembre 2009. Relation GRE/2009/4056. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 novembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009139997/424.

(090169697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

DAM Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 98.197.

—

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 29 octobre 2009

En date du 29 octobre 2009, l'associé unique de la Société a pris la décision de transférer le siège social de la Société de L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen vers le L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II avec effet au 1^{er} novembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Pour DAM Capital S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009139958/16.

(090168888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Mifasol S.A., Société Anonyme Soparfi,**(anc. Industrade Europe S.A.).**

R.C.S. Luxembourg B 131.535.

—

Par la présente:

- La société EUROTRUST S.A. RCS n° 86.381 avec siège social au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, démissionne avec effet immédiat de son poste de commissaire aux comptes de la société MIFASOL S.A, anciennement «Industrade Europe S.A., Société Anonyme Soparfi», 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, RCS, Section B, no 131.535.

- La société EUROTRUST S.A. RCS n° 86.381 avec siège social au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, dénonce, avec effet immédiat, le siège social de la sociétés MIFASOL S.A, anciennement «Industrade Europe S.A., Société Anonyme Soparfi», 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, RCS, Section B, no 131.535.

Luxembourg, le 20 octobre 2009.

Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2009139957/17.

(090168866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Firmament Capital, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.660.

—

En date du 14 septembre 2009, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé la modification suivante avec effet immédiat:

- Remplacement de M. Guy Schosseler en tant qu'administrateur de la Société par M. Johan Dejans, né le 17 novembre 1966 à Aarschot, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté à L-1931 Luxembourg. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale de 2010.

En date du 14 septembre 2009, le conseil d'administration a décidé par voie de résolution circulaire la modification suivante avec effet immédiat:

- Transfert du siège social à l'adresse suivante: 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Richard BREKELMANS

Mandataire

Référence de publication: 2009139953/19.

(090168680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

LOGISTIS II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 27.335.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 90.606.

En date du 30 juin 2008, suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue par-devant le Notaire Jean Seckler, la dénomination sociale de l'associé, anciennement AEDES INVESTISSEMENT SA a été modifiée.

La dénomination sociale de l'associé est, depuis le 30 juin 2008, AEDES INTERNATIONAL S.A.

En date du 31 mars 2009, suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue par-devant le Notaire Joseph Elvinger, la dénomination sociale du gérant et associé, anciennement AEW LUXEMBOURG S.à r.l a été modifiée.

Cette nouvelle dénomination sociale du gérant et associé «AEW EUROPE S.à r.l.» est effective à partir du 17 avril 2009, Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ainsi fait à Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009139921/18.

(090169101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

James Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 92.391.

EXTRAIT

En date du 30 septembre 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Bart Zech, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- La démission de Roeland P. Pels, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- Frank Walenta, 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.
- Marjoleine van Oort, 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009139918/18.

(090168455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

James Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 92.392.

EXTRAIT

En date du 30 septembre 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Bart Zech, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- La démission de Roeland P. Pels, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- Frank Walenta, 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.
- Marjoleine van Oort, 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élue nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009139919/18.

(090168453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Nickabb Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 48.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 85.037.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 26 octobre 2009 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Bart Zech, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- La démission de Roeland P. Pels, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat
- Frank Walenta, 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.
- Marjoleine van Oort, 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élue nouveau gérant de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme
Frank Walenta

Référence de publication: 2009139915/18.

(090168518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Nostras S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 30.283.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire tenue en date du 22 octobre 2009 a approuvé les résolutions suivantes :

- La démission de Monsieur Bart Zech en tant qu'administrateur est acceptée avec effet au 22 octobre 2009.
- Madame Marjoleine van Oort, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élue nouvel administrateur de la société avec effet au 22 octobre 2009 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2011.

Luxembourg, le 22 octobre 2009.
Pour extrait conforme
Frank Walenta

Référence de publication: 2009139914/15.

(090168528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

SPI RE Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 7, rue Nicolas Bové.
R.C.S. Luxembourg B 146.813.

In the year two thousand and nine, on the twenty-first day of October.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "SPI RE Holdings S.à r.l.", a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed enacted by the undersigned notary on 22 June 2009, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 146.813 and published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1363 dated 15 July 2009 (the "Company").

All 12,500 (twelve thousand five hundred) shares, representing the entire share capital of the Company, are owned by "S.P.I. Resources B.V.", a company incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office at Teleportboulevard 140, 1043EJ Amsterdam, The Netherlands ("S.P.I. Resources B.V."),

here represented by Mr Charles de Kerchove, lawyer, with professional address at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal, which, having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the notary, shall remain annexed hereto to be registered with the minutes.

The sole shareholder of the Company, exercising the powers of the general meeting, requests the notary to act that:

I.- All the shares are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder of the Company has been beforehand informed.

II.- The agenda of the meeting is the following:

108350

Agenda:

1. Waiving of notice right;
2. Creation of a new class A of shares, reclassification of the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares issued by the Company into 12,500 (twelve thousand five hundred) class A shares, creation of a new class B of shares and description of the rights attached to each of these classes of shares;
3. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 2,332,100.- (two million three hundred thirty-two thousand one hundred Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 2,344,600.- (two million three hundred forty-four thousand six hundred Euro) by the issuance of 2,332,100 (two million three hundred thirty-two thousand one hundred) new class B shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 44,309,900.- (forty-four million three hundred nine thousand nine hundred Euro) payable on the class B share premium account of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;
4. Subscription and payment by Z Towers, SIA of 2,332,100 (two million three hundred thirty-two thousand one hundred) new class B shares by way of a contribution in kind consisting of real estate in Latvia;
5. Granting of power of attorney to any manager of the Company;
6. New composition of the share holding of the Company;
7. Subsequent amendment of article 8. of the articles of association of the Company; and
8. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution

It is resolved to create a new class A of shares of the Company and to reclassify the 12,500 (twelve thousand five hundred) issued and fully paid-up shares of the Company with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each currently held by the sole shareholder of the Company into 12,500 (twelve thousand five hundred) class A shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each (the "Class A Shares").

It is further resolved to create a new class B of shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each (the "Class B Shares").

It is resolved that the Class A Shares and the Class B Shares shall confer identical rights to the shareholders of the Company in accordance with the provisions set forth below, unless otherwise expressly stated in the articles of association of the Company.

Any future amount of share premium (the "Share Premium Amount") to be allocated on the Company's share premium account (the "Share Premium Account") shall be allocated, (i) for the issuance of Class A Shares on a specific sub-account of the Share Premium Account for this class of shares (the "A Share Premium Account") and (ii) for the issuance of Class B Shares on a specific sub-account of the Share Premium Account for this class of shares (the "B Share Premium Account"). Each class of shares shall be solely entitled to benefit from any reimbursement made of its own Share Premium Account. The Share Premium Amount shall be reimbursed either to the Class A Shares from the A Share Premium Account or the Class B Shares from the B Share Premium Account or to both classes from the A and B Share Premium Accounts upon proposal of the Company's board of managers or the sole manager (as the case may be) approved by a resolution of a general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be). The Company's board of managers or the sole manager (as the case may be) shall be authorised to determine the practical modalities of the reimbursement of the Share Premium Amount to the shareholder(s) of the Company.

Third resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 2,332,100.- (two million three hundred thirty-two thousand one hundred Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 2,344,600.- (two million three hundred forty-four thousand six hundred Euro) by the issuance of 2,332,100 (two million three hundred thirty-two thousand one hundred) new class B shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each (the "New Class B Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 44,309,900.- (forty-four million three hundred nine thousand nine hundred Euro) payable on the B Share Premium Account (the "Class B Share Premium") and out of which the amount of EUR 234,460.- (two hundred thirty-four thousand four hundred sixty Euro) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind made by "Z Towers, SIA", a company incorporated under the laws of Latvia, having its registered office at Daugav-

grivas Street 9, Riga, LV-1007, Latvia, registered with the Registrar of Corporations under number 40003667306 (the "Contributor") of real estate consisting of a land plot located at Daugavgrivas Street 9, Riga, Latvia and registered with the Registrar of Deeds (Riga City Land Book) under cadastre number 0100-061-0080 and with a total building area of 9,192 m² (nine thousand one hundred ninety-two square meters) (the "Building Land Plot") as well as buildings under construction including 2 (two) 30-storev and 29-storev towers with a total gross building area of 105,343 m² (one hundred five thousand three hundred forty-three square meters (the "Buildings under Construction");

all registered in the name of the Contributor (hereafter together referred to as the "Real Estate").

Fourth resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Class B Shares and the Class B Share Premium, through the contribution in kind as described below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Mr Charles de Kerchove, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on 20 October 2009, and declares to subscribe to the New Class B Shares. The issuance of the New Class B Shares is also subject to the payment of the Class B Share Premium.

The New Class B Shares have been fully paid up by the Contributor through the Contribution as mentioned here after:

Description of the contribution

The Contribution made by the Contributor in exchange for the issuance of the New Class B Shares and the Class B Share Premium is composed of the Real Estate (the "Contribution").

Ownership of the Real Estate

The Contributor has acquired the Building Land Plot and the Buildings under Construction on the ground of the purchase agreement dated April 14, 2005 (3/4 of the Building Land Plot) and on the ground of the purchase agreement dated June 13, 2005 (1/4 of the Building Land Plot).

Valuation

The Real Estate is estimated to have a market value of EUR 46,642,000.- (forty-six million six hundred forty-two thousand Euro).

Such valuation has also been approved by the sole manager of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 21 October 2009, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The basic reason of the Contribution is the inner restructure and re-composition of the construction assets within the group of companies for more efficient and safer management and maintenance: to divide ownership and management of the real property as per the best international industrial practice.

Conditions of Contribution

The date from which the right of use of the Real Estate and rights related to the Real Estate as contributed above shall be fixed at the date hereof. From such date onwards, the Company shall be liable for the payment of property tax and other charges in connection with the Real Estate.

The Real Estate and its related rights shall be contributed in freehold and in their current condition, together with any property and dependences, as well as any active and passive, unknown or known, continued or discontinued easements, which may be attached to it.

No guarantee is given as regards the exact area of the Real Estate or for any other land registry indications.

It results from a credit agreement dated 27 September 2006, a mortgage agreement dated 13 October 2006 and their amendments that the Real Estate and related rights are encumbered with a mortgage in favour of Nordea Bank Finland plc. (the "Mortgage"). Except the Mortgage, the Real Estate is not encumbered with any other mortgage, lien or security.

The contribution comprises any rights, debts, profits and advantages which follow or may follow from any agreement contracted with third parties and from any litigation as well all the immaterial elements such as rental contracts.

The Company shall be obliged to respect any oral or written lease contracts which may exist and the Company shall, however, be subrogated with regards to any right of the underwriter against the tenant.

Manager's intervention

Thereupon intervenes:

"SPI Group S.à r.l.", a company incorporated under the laws of Luxembourg and having its registered office at 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

here represented by Mr Charles de Kerchove, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

Acknowledging having been previously informed of the extent of its responsibility, legally bound as sole manager of the Company by reason of the Contribution, expressly agrees with the description of this Contribution, with its valuation, and confirms the validity of the subscription and payment.

Fifth resolution

It is resolved to grant a power of attorney to any manager of the Company to do all such acts and execute in the name and on behalf of the Company all such documents, certificates and notices as he may consider expedient in connection with the execution of this deed and the effective transfer of the Real Estate and the related rights or which might otherwise be desirable in connection therewith.

Sixth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the share holding of the Company is now composed of:

- "S.P.I. Resources B.V.": 12,500 (twelve thousand five hundred) class A shares; and
- "Z Towers, SIA": 2,332,100 (two million three hundred thirty-two thousand one hundred) class B shares

The notary acts that all the 12,500 (twelve thousand five hundred) class A shares and the 2,332,100 (two million three hundred thirty-two thousand one hundred) class B shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Seventh resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution described above having been fully carried out, it is unanimously resolved to amend the first paragraph of article 8. of the Company's articles of association (the second paragraph of article 8. shall remain unchanged), so that to read as follows:

" **Art. 8. (first paragraph).** The Company's capital is set at EUR 2,344,600.- (two million three hundred forty-four thousand six hundred Euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) class A shares of a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each (the "Class A Shares") and by 2,332,100 (two million three hundred thirty-two thousand one hundred) class B shares of a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each (the "Class B Shares"). The Class A Shares and the Class B Shares shall confer identical rights to the shareholders of the Company. Any future amount of share premium (the "Share Premium Amount") to be allocated on the Company's share premium account (the "Share Premium Account") shall be allocated, (i) for the issuance of Class A Shares on a specific sub-account of the Share Premium Account for this class of shares (the "A Share Premium Account") and (ii) for the issuance of Class B Shares on a specific subaccount of the Share Premium Account for this class of shares (the "B Share Premium Account"). Each class of shares shall be solely entitled to benefit from any reimbursement made of its own Share Premium Account. The Share Premium Amount shall be reimbursed either to the Class A Shares from the A Share Premium Account or the Class B Shares from the B Share Premium Account or to both classes from the A and B Share Premium Accounts upon proposal of the Company's board of managers or the sole manager (as the case may be) approved by a resolution of a general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be). The Company's board of managers or the sole manager (as the case may be) shall be authorised to determine the practical modalities of the reimbursement of the Share Premium Amount to the shareholder(s) of the Company."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about six thousand five hundred Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the same proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de "SPI RE Holdings S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand-

Duché du Luxembourg, constituée par un acte notarié reçu par le notaire soussigné, daté du 22 juin 2009, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 146.813 et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 1363 en date du 15 juillet 2009 (la "Société").

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales, représentant la totalité du capital social de la Société, sont toutes détenues par "S.P.I. Resources B.V.", une société constituée selon le droit néerlandais, ayant son siège social au Teleportboulevard 140, 1043EJ Amsterdam, Pays-Bas ("S.P.I. Resources B.V.").

ici représentée par M. Charles de Kerchove, avocat, demeurant professionnellement au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, qui, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

L'associé unique de la Société, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Toutes les parts sociales sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'associé unique a été préalablement informé.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Renonciation au droit de convocation;

2.- Création d'une nouvelle catégorie A de parts sociales, reclassification des 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales émises par la Société en 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de catégorie A, création d'une nouvelle catégorie B de parts sociales et description des droits attachés à chacune de ces catégories de parts sociales;

3.- Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 2.332.100,- EUR (deux millions trois cent trente-deux mille cent Euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents Euros) à 2.344.600,- EUR (deux millions trois cent quarante-quatre mille six cents Euros) par l'émission de 2.332.100 (deux millions trois cent trente deux mille cent) nouvelles parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant global de 44.309.900,- EUR (quarante-quatre millions trois cent neuf mille neuf cents Euros) payable sur le compte de prime d'émission B, l'ensemble devant être entièrement libéré par voie d'apport en nature;

4.- Souscription et paiement par Z Towers, SIA de 2.332.100 (deux millions trois cent trente deux mille cent) nouvelles parts sociales de catégorie B par voie d'apport en nature comprenant des biens immobiliers en Lettonie;

5.- Pouvoir donné à tout gérant de la Société;

6.- Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

7.- Modification consécutive de l'article 8 des statuts de la Société;

et

8.- Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; l'associé unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il se considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution

Il est décidé de créer une nouvelle catégorie A de parts sociales de la Société et de reclassifier les 12.500,- (douze mille cinq cents) parts sociales émises et entièrement libérées de la Société d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro) chacune et actuellement détenue par l'associé unique de la Société en 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro) chacune (les "Parts Sociales de Catégories A").

Il est ensuite décidé de créer une nouvelle catégorie B de parts sociales d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro) chacune (les "Parts Sociales de Catégories B").

Il est décidé que les Parts Sociales de Catégories A et les Parts Sociales de Catégories B conféreront des droits identiques aux associés de la Société conformément aux dispositions décrites ci-après, à moins qu'il ne soit expressément autrement prévu dans les statuts de la Société.

Tout montant futur de prime d'émission (le "Montant de Prime d'Emission") devant être alloué au compte de prime d'émission de la Société (le "Compte Prime d'Emission") sera alloué (i) pour l'émission de Parts Sociales de Catégories A à un sous-compte spécifique du Compte Prime d'Emission pour cette catégorie de parts sociales (le "Compte de Prime d'Emission A") et (ii) pour l'émission de Parts Sociales de Catégories B à un sous-compte spécifique du Compte Prime d'Emission pour cette catégorie de parts sociales (le "Compte de Prime d'Emission B"). Chaque classe de parts sociales

bénéficiera en exclusivité de tout remboursement survenu sur son propre Compte de Prime d'Emission. Le Compte de Prime d'Emission sera remboursé soit aux Parts Sociales de catégorie A à partir du Compte de Prime d'Emission A, soit aux Parts Sociales de catégorie B à partir du Compte de Prime d'Emission B ou aux deux catégories de parts sociales à partir des Comptes de Prime d'Emission A et B sur proposition du conseil de gérance de la Société ou du gérant unique (si tel est le cas) approuvée par une résolution d'une assemblée générale des associés ou de l'associé unique (si tel est le cas). Le conseil de gérance de la Société ou du gérant unique (si tel est le cas) sera autorisé à déterminer les modalités pratiques du remboursement du Montant de la Prime d'Emission à l'associé unique et/ou aux associés de la Société.

Troisième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 2.332.100,- (deux millions trois cent trente-deux mille cent Euros), afin de le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) à un montant de EUR 2.344.600,- (deux millions trois cent quarante-quatre mille six cents Euros) par l'émission de 2.332.100 (deux millions trois cent trente-deux mille cent) nouvelles parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B"), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de EUR 44.309.900,- (quarante-quatre millions trois cent neuf mille neuf cents Euros) payable sur le Compte de Prime d'Emission B (la "Prime d'Emission de Catégorie B") dont EUR 234.460,- (deux cent trente-quatre mille quatre cent soixante Euros) seront attribués à la réserve légale, la totalité devant être libérée par un apport en nature de biens immobiliers réalisés par "Z Towers, SIA", une société constituée conformément au droit de la Lettonie, ayant son siège social à Daugavgrivas Street 9, Riga, LV-1007, Lettonie, enregistrée au Registre des Sociétés sous le numéro 40003667306 (l'"Apporteur") consistant en un terrain situé à Daugavgrivas Street 9, Riga, Lettonie inscrit au Registre du cadastre (Riga City Land Book) sous le numéro de cadastre 0100-061-0080, avec une surface totale immobilière de 9.192m² (neuf mille cent quatre-vingt-douze mètres carré) ("Terrain Immobilier" ainsi que des immeubles en construction comportant 2 (deux) tours, l'une de 30 étages et l'autre de 29 étages avec une surface totale brute immobilière de 105.343 m² (cent cinq mille trois cent quarante trois mètres carré (les "Immeubles en Construction");

tous inscrit au nom de l'Apporteur (ci-après les "Biens Immobiliers").

Quatrième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B et la Prime d'Emission de Catégorie B par voie d'apport en nature tel que défini ci-dessus.

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Apporteur, ici représenté par M. Charles de Kerchove, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé donnée le 20 octobre 2009, qui déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B. L'émission des Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B est sujette au paiement de la Prime d'Emission de Catégorie B. Les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B ont été entièrement libérées par l'Apporteur par voie d'apport en nature, décrit ci-après:

Description de l'apport

L'apport réalisé par l'Apporteur, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B et la Prime d'Emission de Catégorie B est composé des Biens Immobiliers ("l'Apport").

Propriété des Biens Immobiliers

L'Apporteur a acquis le Terrain Immobilier et les Immeubles en Construction suivant un contrat de vente daté du 14 avril 2005 (3/4 du Terrain Immobilier) et sur la base d'un contrat de vente daté du 13 juin 2005 (1/4 du Terrain Immobilier).

Evaluation

La valeur du marché des Biens Immobiliers est estimée à EUR 46.642.000,- (quarante-six millions six cent quarante-deux mille Euros).

Une telle évaluation a été approuvée par le gérant unique de la Société suivant une déclaration sur la valeur en date du 21 octobre 2009, qui sera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

La raison principale de l'Apport consiste en la restructuration et la recomposition interne des actifs immobiliers au sein des sociétés du groupe afin de permettre une gestion et un entretien plus efficace et plus sûr: diviser la propriété et la gestion des biens immobiliers pour une meilleure pratique industrielle internationale.

Conditions de l'Apport

L'entrée en jouissance des Biens Immobiliers et des droits y relatifs tels qu'apportés est fixée à ce jour, date à laquelle les impôts fonciers et autres redevances liées aux Biens Immobiliers sont à charge de la Société.

Les Biens Immobiliers et les droits y relatifs sont apportés en pleine propriété et dans l'état dans lequel ils se trouvent actuellement avec toutes les appartenances et dépendances, ainsi qu'avec toutes les servitudes actives et passives, occultes ou apparentes, continues ou discontinues pouvant y être attachés.

Il n'est donné aucune garantie pour les contenances exactes des immeubles ni pour les autres indications cadastrales.

Il résulte d'un contrat de crédit daté du 27 septembre 2006, d'un contrat d'hypothèque daté du 13 octobre 2006 ainsi que les contrats d'hypothèques modifiés que les Biens Immobiliers et les droits y relatifs sont grevés d'une hypothèque en faveur de Nordea Bank Finland plc. (l'"Hypothèque"). A l'exception de l'Hypothèque, les Biens Immobiliers ne sont grevés d'aucune autre hypothèque, privilège ou garantie.

L'Apport comprend également tous les éléments incorporels tels que contrats de location, ainsi que tous les droits quelconques, créances, bénéfices et avantages découlant ou pouvant découler de toutes conventions conclues avec des tiers et de tous litiges.

La Société est tenue de respecter les baux soit verbaux soit écrits pouvant exister et sera par contre subrogée dans tous les droits du propriétaire contre les locataires.

Intervention du gérant

Intervient ensuite:

"SPI Group S.à r.l.", une société constituée conformément aux lois luxembourgeoises et ayant son siège social au 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par M. Charles de Kerchove, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Reconnaissant avoir été préalablement informé de l'extension de sa responsabilité, légalement tenu en tant que gérant unique de la Société en raison de l'Apport, accepte expressément la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

Cinquième résolution

Il est décidé d'octroyer une procuration à tout gérant de la Société pour faire tout acte et signer au nom et pour le compte de la Société tous documents, certificats, et notifications qu'il considère être en rapport avec la signature de cet acte et le transfert effectif des Biens Immobiliers et les droits y relatifs ou qui pourraient être souhaitables à cet égard.

Sixième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, la participation au capital social de la Société est désormais composée de:

- "S.P.I. Ressources B.V.": 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de catégorie A; et
- "Z Towers, SIA": 2.332.100 (deux millions trois cent trente-deux mille cent) parts sociales de catégorie B.

Le notaire établit que les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de catégorie A et les 2.332.100 (deux millions trois cent trente-deux mille cent) parts sociales de catégorie B, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que la présente assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Septième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'Apport étant totalement réalisé, il est unanimement décidé de modifier l'article 8 alinéa premier des statuts de la Société (l'article 8 alinéa deux demeurant inchangé) pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8. (premier alinéa).** Le capital social de la Société est fixé à EUR 2.344.600,- (deux millions trois cent quarante-quatre mille six cents Euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de catégorie A avec une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie A") et 2.332.100 (deux millions trois cent trente-deux mille cent) parts sociales de catégorie B avec une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie B"). Les Parts Sociales de Catégories A et les Parts Sociales de Catégories B conféreront des droits identiques aux associés de la Société. Tout montant futur de prime d'émission (le "Montant de Prime d'Emission") qui sera alloué au compte de prime d'émission de la Société (le "Compte Prime d'Emission") sera alloué (i) pour l'émission de Parts Sociales de Catégories A à un sous-compte spécifique du Compte Prime d'Emission pour cette catégorie de parts sociales (le "Compte de Prime d'Emission A") et (ii) pour l'émission de Parts Sociales de Catégories B à un sous-compte spécifique du Compte Prime d'Emission pour cette catégorie de parts sociales (le "Compte de Prime d'Emission B"). Chaque classe de parts sociales bénéficiera en exclusivité de tout remboursement survenu sur son propre Compte de Prime d'émission. Le Compte de Prime d'émission sera remboursé soit aux Parts Sociales de Catégorie A à partir du Compte de Prime d'émission A, soit aux Parts Sociales de Catégorie B à partir du Compte de Prime d'émission B ou aux deux catégories de parts sociales à partir des Comptes de Prime d'Emission A et B sur proposition du conseil de gérance de la Société ou du gérant unique (si tel est le cas) approuvée par une résolution d'une assemblée générale des associés ou de l'associé unique (si tel est le cas). Le conseil de gérance de la Société ou du gérant unique (si tel est le cas) sera autorisé à déterminer les modalités pratiques du remboursement du Montant de la Prime d'Emission à l'associé unique et/ou aux associés de la Société."

108356

Evaluation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à six mille cinq cents euros.

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été close.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la partie comparante, le même mandataire a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: C. DE KERCHOVE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 octobre 2009. Relation: EAC/2009/12801. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2009140005/363.

(090169308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Finmatica Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 97.297.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 29 octobre 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société FINMATICA Luxembourg S.A.

Ce même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Jacqueline GELESCHUS, avocat, demeurant à L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer, et ordonné aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 20 novembre 2009 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Me Jacqueline GELESCHUS

Le liquidateur

Référence de publication: 2009139948/20.

(090168913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

LVSC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 10, rue de Bragançe.

R.C.S. Luxembourg B 115.817.

Les comptes annuels audités au 31/12/2008 de la société LVSC S.à r.l., Société à responsabilité limitée ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009139806/11.

(090169094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Sava-Green S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3512 Dudelange, 199, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 148.923.

—
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend neun.

Den sechszwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1.- Herr Otmar Franz HUBERT, Rentner, wohnhaft in D-54518 Niersbach, Auf Birket 28.

2.- Herr Norbert BRAUNERT, Kaufmännischer Angestellter, wohnhaft in D-54298 Igel, Trierer Strasse 420.

Welche Komparanten den handelnden Notar ersuchten die Satzungen einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

I. - Firma, Sitz, Zweck, Dauer und Kapital

Art. 1. Es wird andurch eine Aktiengesellschaft gegründet.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung SAVA-GREEN S.A..

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Dudelange.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, das Halten und die Verwertung von eigenen Immobilien.

Zweck der Gesellschaft ist ebenfalls der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt und beginnt am Tage der Gründung.

Eine vorzeitige Auflösung der Gesellschaft kann unter Beachtung der für Satzungsänderungen vorgesehenen gesetzlichen Bestimmungen, durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre respektive durch Beschluss des alleinigen Anteilhabers erfolgen.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt EINUNDDREISSIG TAUSEND EURO (€ 31.000,-) und ist aufgeteilt in ein hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je DREI HUNDERT ZEHN EURO (€ 310,-).

Sämtliche Aktien sind Inhaberaktien, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Art. 6. Das Grundkapital kann durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers erhöht oder herabgesetzt werden. Dieser Beschluss muss den für Satzungsänderungen vorgeschriebenen gesetzlichen Formen und Voraussetzungen genügen.

II. - Verwaltung und Aufsicht

Art. 7. Im Falle eines alleinigen Anteilhabers oder für den Fall wo bei einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt wird dass nur ein einziger Anteilhaber alle Aktien hält, kann die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf ein Mitglied herabgesetzt werden, bis zur ersten ordentlichen Generalversammlung, nach der Feststellung dass die Gesellschaft mehrere Aktionäre hat.

Die Verwaltungsratsmitglieder oder der alleinige Verwalter werden von der Generalversammlung der Aktionäre beziehungsweise durch den alleinigen Anteilhaber ernannt.

Im Falle von mehreren Aktionären wird die Gesellschaft durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Generalversammlung bezeichnet die Verwaltungsratsmitglieder und bestimmt deren Zahl. Die Verwaltungsratsmitglieder sind berechtigt die vorläufige Besetzung eines vakanten Sitzes im Verwaltungsrat vorzunehmen; die nächstfolgende Generalversammlung bestellt dann endgültig das neue Verwaltungsratsmitglied.

Die Amtsdauer des Verwaltungsrates oder des alleinigen Verwalters beträgt höchstens sechs (6) Jahre.

Das oder die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar und jederzeit abrufbar.

Art. 8. Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, bezeichnet der Verwaltungsrat aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder im Falle dessen Verhinderung, durch zwei Mitglieder einberufen.

Die Gültigkeit der Beratungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates ist bei Anwesenheit der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder gegeben. Die Vertretung ist nur zulässig unter Verwaltungsratsmitgliedern.

In Dringlichkeitsfällen sind die Verwaltungsratsmitglieder befugt, brieflich oder auch durch elektronische Übermittlung zur Tagesordnung abzustimmen.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden in Protokollen festgehalten, welche in einem Spezialregister eingetragen werden, und werden durch wenigstens ein Verwaltungsratsmitglied unterzeichnet.

Abschriften und Auszüge dieser Protokolle welche vor Gericht oder anderswo zur Verwendung kommen, werden von dem Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch den alleinigen Verwalter beglaubigt.

Art. 10. Der Verwaltungsrat respektive der alleinige Verwalter haben die weitestgehenden Befugnisse zur Geschäftsführung und treffen alle ihnen zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig erscheinenden Verfügungen und Verwaltungsmassnahmen.

Ihre Zuständigkeit ist nur beschränkt durch die der Generalversammlung gemäss Gesetz und laut den gegenwärtigen Statuten vorbehaltene Beschlüsse.

Art. 11. Die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft hinsichtlich dieser täglichen Geschäftsführung, kann Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Verwaltern oder anderen Angestellten ob Aktionäre oder nicht, vom Verwaltungsrate oder von dem alleinigen Verwalter übertragen werden, welche deren Befugnisse festlegt. Erfolgt die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied, so bedarf es der vorherigen namhaften Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Es steht dem Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu Spezialvollmachten für Rechtsgeschäfte zu erteilen zu denen sie selbst befugt sind.

Dritten gegenüber wird die Gesellschaft wie folgt verpflichtet:

- Im Falle eines alleinigen Verwalters unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift.
- Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern
- oder durch die alleinige Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder Verwalter, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung.

Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfange des ihnen erteilten Mandates.

Im Geschäftsverkehr mit öffentlichen Verwaltungen wird die Gesellschaft durch den alleinigen Verwalter respektive durch ein beliebiges Verwaltungsratsmitglied rechtsgültig vertreten.

Die Gesellschaft wird gerichtlich sei es als Klägerin oder Beklagte, durch den alleinigen Verwalter oder durch den Verwaltungsrat auf Betreiben des Präsidenten oder des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes vertreten.

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, deren Zahl durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber, die ihre Ernennung vornimmt, festgelegt wird.

Auch Nicht-Gesellschafter können zu Kommissaren ernannt werden. Die Amtsdauer der Kommissare beträgt höchstens sechs Jahre. Sie können jedoch wiedergewählt werden und sind jederzeit abrufbar.

Die ihm zustehende Befugnisse ergeben sich aus Artikel 62 des Gesetzes vom 10. August 1915.

III. - Generalversammlung

Art. 13. Im Falle eines alleinigen Anteilhabers übernimmt dieser sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz der Versammlung der Aktionäre verliehen sind. Seine Beschlüsse werden schriftlich festgehalten.

Im Falle von mehreren Aktionären vertritt jede rechtsgültige einberufene und zusammengesetzte Generalversammlung die Gesamtheit der Aktionäre; dieselbe ist weitgehendst befugt, sämtliche die Gesellschaft betreffenden Rechtshandlungen und Rechtsgeschäfte zu tätigen und gut-zuheissen.

Art. 14. Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am dritten Freitag des Monats Mai um 10.00 Uhr statt am Sitz der Gesellschaft oder an dem in der Einberufung angegebenen Ort.

Sollte dieses Datum auf einen Feiertag fallen, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Werktag verlegt.

Jede einzelne Aktie gewährt eine Stimme. Im Falle von mehreren Aktionären, kann jeder Aktionär sich in der Generalversammlung durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen; soweit gesetzlich nichts anderes bestimmt ist, fasst die Generalversammlung ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

Im Falle von mehreren Aktionären kann der Verwaltungsrat alle anderen, durch die Aktionäre zu vollbringenden Bedingungen, um an der Generalversammlung der Aktionäre teilzunehmen, bestimmen.

Eine ausserordentliche Generalversammlung kann durch den Verwaltungsrat beziehungsweise durch den alleinigen Verwalter oder durch den oder die Kommissare einberufen werden. Auf schriftliche Anfrage der Aktionäre, welche zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapital vertreten, muss sie einberufen werden.

Art. 15. Im Falle von mehreren Aktionären und falls sämtliche Aktionäre das Gesamtkapital vertreten, können Generalversammlungen auch ohne vorherige Einberufungen stattfinden.

IV. - Geschäftsjahr und Gewinnverteilung

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt alljährlich am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 17. Fünf Prozent des Reingewinns fließen solange dem Reservefonds zu, bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Darüber hinaus verfügt die Generalversammlung über den Saldo nach Gutdünken.

Die etwa auszuschüttende Dividende gelangt an den, vom Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu bestimmenden Orten und Zeitpunkten zur Auszahlung.

V. - Auflösung, Liquidation, Beglaubigung und Kosten

Art. 18. Die Generalversammlung oder der alleinige Anteilhaber ist jederzeit befugt, die Auflösung der Gesellschaft zu beschliessen. Bei Auflösung der Gesellschaft sei es durch Ablauf der Vertragsdauer oder auch vorzeitig werden Liquidatoren ernannt; zu Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften ernannt werden;

Deren Bestellung und die Festlegung ihrer Bezüge erfolgt durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber.

Art. 19. Im Übrigen, besonders hinsichtlich der durch die gegenwärtigen Satzungen nicht erfassten Bestimmungen, unterliegt die Gesellschaft den gesetzlichen Bestimmungen, namentlich denjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungsgesetzen, namentlich die Abänderung durch das Gesetz vom 25. August 2006.

Art. 20. Der amtierende Notar erklärt ausdrücklich, dass die durch Artikel 26 des Gesetzes vom zehnten August eintausendneunhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt sind.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2009.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2010 statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Komparenten die ein hundert (100) Aktien wie folgt zu zeichnen:

1.- Herr Otmar Franz HUBERT, Rentner, wohnhaft in D-54518 Niersbach, Auf Birket 28, neunzig Aktien	90
2.- Herr Norbert BRAUNERT, Kaufmännischer Angestellter, wohnhaft in D-54298 Igel, Trierer Strasse 420, zehn Aktien	10
Total: ein hundert Aktien	100

Sämtliche Aktien wurden voll und in bar eingezahlt demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über den Betrag von EINUNDREISSIG TAUSEND EURO (€ 31.000,-), wie dies dem Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Erklärung

Die Komparenten erklären seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Gründungskosten

Die der Gesellschaft obliegenden Gründungskosten irgendwelcher Art werden abgeschätzt auf ungefähr ein tausend drei hundert Euro (€ 1.300,-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann treten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens berufen bekennen und fassten, nachdem sie die ordnungsgemäße Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei und die Zahl der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 2.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden bestellt:
 - a) Herr Otmar Franz HUBERT, Rentner, wohnhaft in D-54518 Niersbach, Auf Birket 28.
 - b) Herr Norbert BRAUNERT, Kaufmännischer Angestellter, wohnhaft in D-54298 Igel, Trierer Strasse 420.
 - c) Herr Jean KUCHARCZYK, Kaufmann, wohnhaft in L-3512 Dudelange, 199, rue de la Libération.
- 3.- Zum Kommissar wird bestellt:
Herr Guy FRANKARD, Kaufmann, wohnhaft in L-8379 Kleinbettingen, 14, rue de la Montagne.

4.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitgliedern und des Kommissars enden bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2014.

5.- Herr Otmar Franz HUBERT, vorgenannt, wird zum Delegierten des Verwaltungsrates bestellt, sein Mandat endend bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2014, mit der Befugnis die Gesellschaft im Rahmen der tagtäglichen Geschäftsführung durch seine alleinige Unterschrift zu vertreten und zu verpflichten, unter der Bedingung dass der Delegierte des Verwaltungsrates die Kriterien des Ministère des Classes Moyennes erfüllt.

6.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-3512 Dudelange, 199, rue de la Libération.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars.

Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: O. F. HUBERT, N. BRAUNERT, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 27 octobre 2009. Relation: ECH/2009/1554. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 30. Oktober 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009139511/185.

(090168559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Chenille International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.532.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine.

On the twenty-sixth of October.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

The public limited company Holcim (Belgique) S.A., having its registered office at Domaine Portes de l'Europe, Espace Christian Dotremont, Avenue Jean Monnet, Building 1, B-1400 Nivelles (Belgique), registered under number 0437.977.764

here represented by Mr Raphaël ROZANSKI, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, acting through its proxy-holder, declared and requested the notary to act:

I.- That the public limited company "CHENILLE INTERNATIONAL S.A.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 104532, was incorporated by a deed received by Maître Leon Thomas known as Tom METZLER, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duchy of Luxembourg), on April November 26, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 161 of February 22, 2005.

II.- That the capital of the public limited company "CHENILLE INTERNATIONAL S.A.", pre-named, presently amounts to three hundred thousand Euro (EUR 300,000.-), represented by thirty thousand (30,000) shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each.

III.- That it derives from the share register that the appearing party is the holder of all the shares of the prenamed public limited company "CHENILLE INTERNATIONAL S.A."

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the public limited company "CHENILLE INTERNATIONAL S.A." which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party appoints itself as liquidator of the company; and in its capacity as liquidator of the company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

VI.- That the appearing party in his capacity as liquidator of the company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved company.

VII.- That the appearing party declares that he takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the company.

VIII.- That the liquidation of the public limited company "CHENILLE INTERNATIONAL S.A." is to be construed as definitely terminated and liquidated.

IX.- That full and entire discharge is granted to the incumbent directors and statutory auditor of the dissolved company for the performance of their mandates.

X.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.

XI.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven hundred and fifty Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf.

Le vingt-six octobre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme Holcim (Belgique) S.A., ayant son siège social au Domaine Portes de l'Europe, Espace Christian Dotremont, Avenue Jean Monnet, Building 1, B-1400 Nivelles (Belgique), enregistrée sous le numéro 0437.977.764

représentée par Monsieur Raphaël ROZANSKI, maître en droit, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme "CHENILLE INTERNATIONAL S.A." ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 104532, a été constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg), le 26 novembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 161 du 22 février 2005

II.- Que le capital social de la société anonyme "CHENILLE INTERNATIONAL S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à trois cent mille Euro (EUR 300.000,-), représenté par trente mille (30.000) actions d'une valeur nominale de dix Euro (EUR 10,-) chacune.

III.- Que selon le registre des actionnaires, la comparante est l'actionnaire unique de la prédite société anonyme "CHENILLE INTERNATIONAL S.A."

IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme "CHENILLE INTERNATIONAL S.A." qui a interrompu ses activités.

V.- Que la comparante se désigne comme liquidateur de la société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

VI.- Que la comparante déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

VII.- Que la comparante déclare qu'elle reprend tout l'actif de la société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la société.

VIII.- Que la liquidation de la société anonyme "CHENILLE INTERNATIONAL S.A." est à considérer comme définitivement close.

IX.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

X.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

108362

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de sept cent cinquante Euro.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ROZANSKI; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 30 octobre 2009. Relation GRE/2009/4017. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Junglinster, le 3 novembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009139548/108.

(090168848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

LCBA, Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 129.899.

L'an deux mille neuf, le vingt-deux octobre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme "AUREA FINANCE COMPANY", établie et ayant son siège social à L-7307 Steinsel, 50, rue Basse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, sous le numéro 47028,

dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Henri de CROUY-CHANEL, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-7307 Steinsel, 50, rue Basse,

ici représenté par Monsieur Alexandre MARGUET, qualifié ci-après, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "LCBA", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-7307 Steinsel, 50, rue Basse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 129899, a été originairement constituée sous la dénomination de "LA RENAISSANCE" et sous l'empire de la législation française,

et que dont la nationalité luxembourgeoise, la forme juridique d'une société à responsabilité limitée ainsi que sa dénomination actuelle ont été adoptées suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1861 du 1^{er} septembre 2007.

- Que la partie comparante est la seule et unique associée actuelle ("Associe Unique") de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de dix-huit mille cinq cents euros (18.500,- EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents (12.500,- EUR) à trente et un mille (31.000,- EUR), sans création et émission de parts sociales nouvelles, mais par l'augmentation du pair comptable des deux cents (200) parts sociales existantes à cent cinquante-cinq euros (155,- EUR).

Deuxième résolution

Il est constaté que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par l'Associée Unique moyennant versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la Société, de sorte que la somme de dix-huit mille cinq cents euros (18.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière.

Troisième résolution

L'Associée Unique décide:

- de modifier la forme juridique de la Société sans changement de sa personnalité juridique et d'adopter la forme d'une société anonyme;

- de fixer la nouvelle valeur nominale par action à 100,- EUR et de transformer les 200 parts sociales ayant une valeur nominale de 155,- EUR en 310 actions d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune;

L'Associée Unique constate que:

- par cette transformation de la société à responsabilité limitée en une société anonyme, aucune nouvelle société n'est créée.

- la société anonyme est la continuation de la société à responsabilité limitée telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique;

- le capital et les réserves demeurant intacts de même que tous les éléments d'actifs et de passifs, les amortissements, les moins-values et les plus-values, et la société anonyme continuera les écritures et la comptabilité tenues par la société à responsabilité limitée.

Rapport d'évaluation

La transformation de la Société se fait sur base de la situation active et passive de la Société arrêtée au 8 octobre 2009 telle qu'elle est reprise dans le rapport d'évaluation établi par le réviseur d'entreprises indépendant Monsieur Christophe DESCHAMPS, demeurant professionnellement à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, conformément aux stipulations des articles 26-1 (1) et 31-1 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

Conclusion

"Sur base de mes diligences et compte tenu de l'augmentation de capital de EUR 18.500 prévu préalablement à la résolution relative à la transformation de la société en une société anonyme, aucun fait n'a été porté à mon attention qui me laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des 310 actions d'une valeur nominale de EUR 100 chacune à émettre en contrepartie.

Bertrange, le 21 octobre 2009"

Un exemplaire de la situation active et passive de la Société et le rapport du réviseur d'entreprises, après avoir été signés "ne varietur" par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte, pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution

L'Associée Unique décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société afin de les mettre en concordance avec ce qui précède et pour les adapter aux dispositions réglementant les sociétés anonymes.

Les STATUTS de la Société auront désormais la teneur suivante:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "LCBA", (la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet l'achat, la vente, la mise en valeur et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société a en outre pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion et l'animation de ces participations.

La Société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un porte-feuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la Société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société pourra encore effectuer toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement ou le développement des activités décrites ci-dessus.

Art. 4. Le siège social est établi à Steinsel (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 24 juin à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du

conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Cinquième résolution

L'Associée Unique accepte la démission de Monsieur Alexandre MARGUET de sa fonction de gérant et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

Sixième résolution

L'Associée Unique décide de fixer le nombre des membres du conseil d'administration à trois (3) et nomme les personnes suivantes aux fonctions d'administrateurs, leurs mandats expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2015:

- a) Monsieur Henri de CROUY-CHANEL, administrateur de société, né à Buenos Aires (Argentine), le 29 mars 1947, demeurant professionnellement à L-7307 Steinsel, 50, rue Basse;
- b) Monsieur Alexandre MARGUET, administrateur de sociétés, né à Grenoble (France), le 19 octobre 1972, demeurant professionnellement à L-7307 Steinsel, 50, rue Basse;
- c) Monsieur Gilles LEWALLE, administrateur de sociétés, né à Lille (France), le 28 septembre 1947, demeurant professionnellement à L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

Septième résolution

L'assemblée nomme la société anonyme "Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable", en abrégé "CLERC", avec siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue de Pletzer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 92376, à la fonction de commissaire aux comptes, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2015.

Réunion du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration présents ou représentés, délibérant valablement, nomment Monsieur Alexandre MARGUET, préqualifié, aux fonctions:

- de président du conseil d'administration, et

- d'administrateur-délégué, avec tous pouvoirs d'engager valablement la Société en toutes circonstances et sans restrictions par sa seule signature.

Le mandat de l'administrateur-délégué ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille deux cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MARGUET - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 29 octobre 2009. Relation GRE/2009/3980. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Junglinster, le 3 novembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009139550/270.

(090168740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Marc Aalen Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 44.178.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009139494/10.

(090168767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Marc Aalen Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 44.178.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009139495/10.

(090168765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

RPI Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 133.173.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the seventh of October.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mrs Sylviane SCHROEDER, employee, residing professionally in Luxembourg;

"the proxy"

acting as a special proxy of MITAKA GPI S.C.A., a "société en commandite par actions", with registered office at L-1145 Luxembourg, 180, Rue des Aubépines, R.C.S. Luxembourg B-119.539;

"the mandator"

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the société à responsabilité limitée "RPI LUX I S.à R.L.", having its head office in L-1145 Luxembourg, 180, Rue des Aubépines, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 133.173, has been incorporated by deed enacted on the 30th of October 2007, published in the Mémorial C number 2.778 of the 1st of December 2007.

II.- That the subscribed share capital of the société à responsabilité limitée "RPI LUX I S.à R.L." amounts currently to EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros), represented by 125 (hundred twenty-five) shares having a par value of EUR 100.- (one hundred Euros) each, fully paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of "RPI LUX I S.à R.L.".

IV.- That the mandator acquired all the shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator, as liquidator, declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments, known or unknown of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the undersigned also declares that it is responsible for any eventual unknown liability of the company not yet paid off, and it declares irrevocably to assume, together with the company, the obligation to pay off any eventual unknown liability.

VII.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.

VIII.- That the mandator fully discharges the board of managers for their mandate up to this date.

IX.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail:

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi:

L'an deux mille neuf, le sept octobre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Sylviane SCHROEDER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg;

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société en commandite par action MITAKA GPI S.C.A., ayant son siège social à L-1145 Luxembourg, 180, Rue des Aubépines, R.C.S. Luxembourg B 119.539;

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "RPI LUX I S.à R.L.", ayant son siège social à L-1145 Luxembourg, 180, Rue des Aubépines, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 133.173, a été constituée suivant acte reçu le 30 octobre 2007, publié au Mémorial C numéro 2.278 du 1^{er} décembre 2007.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "RPI LUX I S.À R.L. S.à R.L.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents Euros), représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de EUR 100.- (cent Euros) chacune, intégralement libérées.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "RPI LUX I S.à R.L.".

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que sa mandante requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

VII.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés et des parts sociales de la société dissoute.

VIII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. SCHROEDER J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 09 octobre 2009. Relation: LAC/2009/41890. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009139517/88.

(090168741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Marc Aalen Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 44.178.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009139493/10.

(090168771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Marc Aalen Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 44.178.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009139496/10.

(090168764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Oseco Participation, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.615.

Les comptes annuels au 28 février 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009139474/10.

(090168978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

PG Silver B S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 145.180.

In the year two thousand and nine, on the twentieth day of the month of October.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of PG Silver B S.A. (hereafter referred to as the "Company"), a société anonyme having its registered office in L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, incorporated as a société anonyme by deed of the undersigned notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, on 10th March 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), n°631 on 24th March 2009, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 145180. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by deed of Me Blanche Moutrier, prenamed, on 6th April 2009, published in the Mémorial number 874 on 24th April 2009.

The meeting was presided over by Seiji Amino, director, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Nora Filali, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Valentina Dadda, director, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. The extraordinary general meeting was duly convened by notices sent by registered mail on 12th October 2009.

III. It appears from the attendance list that all the 143,723,979 ordinary D shares are present so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below.

IV. The board of directors of the Company has decided at its meeting of 31 July 2009 to propose to merge the Company into Al Silver S.A., a société anonyme having its registered office at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 104.776 (the "Absorbing Company") and has approved the merger proposal at the same meeting. The merger proposal has been published on 17th September 2009 in the Mémorial number 1795.

V. The agenda of the meeting is the following:

1) Presentation of the merger proposal of the Company.

2) Approval of the merger proposal and decision to realise the merger of the Company, according to article 259 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law") by the transfer, following its dissolution without liquidation, of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Company to the Absorbing Company.

3) Approval of the contribution of all and any assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Company to the Absorbing Company in consideration of the issue of five hundred and fifty-one million one hundred and nineteen thousand ninety-five (551,119,095) ordinary A shares, four hundred and fifty-seven million nine hundred and eighty-two thousand one hundred and fifty-nine (457,982,159) non voting preference B1 shares and six million two hundred and eighty-seven thousand eight hundred and fifty-six (6,287,856) non voting preference B2 shares with a nominal value of one Euro cent (€0.01) each of the Absorbing Company to the shareholders of the Company.

4) To acknowledge the effective date of the merger.

5) Miscellaneous.

The provisions regarding mergers of the the 1915 Law have been fulfilled:

a) Publication on the 17th October 2009 of the merger proposal in the Mémorial number 1795, at least one month before the date of the general meetings convened to decide on the merger proposal.

b) Drawing up of a written report by the board of directors of each of the merging companies explaining the merger proposal and in particular the share exchange ratio.

c) Drawing up of a report by an independent auditor, Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à.r.l., réviseurs d'entreprises, having its registered office at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 96.848, appointed by the board of directors of the Company acting pursuant to article 266 of the 1915 Law (the "Independent Auditor").

d) Deposit of the documents required by article 267 of the 1915 Law at the registered office of the Company at least one month before the date of the general meetings of the merging companies.

A copy of the reports mentioned at points b) and c) will be annexed to the present deed.

After the meeting approved the foregoing, the meeting took the following resolutions:

First resolution

The general meeting declared that it had knowledge of the merger proposal of the Company, providing for the acquisition of the Company by the Absorbing Company.

The merger will be implemented by the contribution of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Company, without exception and reserves, to the Absorbing Company.

The meeting noted that the merger proposal had been executed by the board of directors of the Company on 31 July 2009 and had been published in the Memorial number 1795 of 17 September 2009, in accordance with article 262 of the 1915 Law.

Second resolution

The meeting resolved to approve the merger proposal of the Company as published in the Memorial number 1795 of 17th September 2009 in all its provisions and in its entirety, without exception and reserves.

The meeting resolved to realise the merger by the transfer by the Company following its dissolution without liquidation of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts to the Absorbing Company, in accordance with article 259 of the 1915 Law.

The meeting resolved to approve the allocation of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Company to the Absorbing Company.

Third resolution

The meeting resolved to approve the contribution of all and any assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Company to the Absorbing Company in consideration of the issue of five hundred and fifty-one million one hundred and nineteen thousand ninety-five (551,119,095) ordinary A shares, four hundred and fifty-seven million nine hundred and eighty-two thousand one hundred and fifty-nine (457,982,159) non voting preference B1 shares and six million two hundred and eighty-seven thousand eight hundred and fifty-six (6,287,856) non voting preference B2 shares.

The newly issued shares in the Absorbing Company are in registered form and their inscription in the shareholders' register of the Absorbing Company will occur on the day before mentioned.

The Independent Auditor examined in its written report the merger proposal and share exchange ratio being one billion fifteen million three hundred and eighty-nine thousand one hundred and ten (1,015,389,110) new shares in the Absorbing Company against the contribution of all assets and liabilities of the Company.

The Independent Auditor's report stated as follows:

"In our opinion which rests on the various procedure we have followed and which we have considered as appropriate, and such as shown in Section VI of the present report, the valuation method and the resulting exchange ratio for the shares, defining the number of AI Silver shares to be issued in consideration for the net assets of PG Silver B are pertinent and adapted to the circumstances of the proposed merger".

The report is annexed to the present deed.

Fourth resolution

The meeting noted that the merger is effective, from an accounting and fiscal point of view, as from 10 March 2009 without prejudice to the provisions of article 273 of the 1915 Law regarding the effects of the merger towards third parties.

Statements

The undersigned notary stated, the existence and the legality of the deeds and formalities of the merger executed by the Absorbing Company and the Company, and the merger proposal.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this merger are estimated at approximately € 3.200.-

There being nothing further on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of discrepancies between the English and French text, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingtième jour du mois d'octobre.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de PG Silver B S.A. (désignée ci-après la "Société"), une société anonyme ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, constituée sous la forme d'une société anonyme suivant acte reçu du notaire soussigné, le 10 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 631 du 24 mars 2009, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la mention B 145180. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné, le 6 avril 2009, publié au Mémorial numéro 874 du 24 avril 2009.

L'assemblée a été présidée par Seiji Amino, administrateur, demeurant à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire Nora Filali, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Valentina Dadda, administrateur, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations seront annexées au présent document pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. L'assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par des avis envoyés par lettre recommandée le 12 octobre 2009.

III. Il ressort de ladite liste de présence que toutes les 143.723.979 actions ordinaires D sont présentes de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-dessous.

IV. Le conseil d'administration de la Société a décidé lors de sa réunion du 31 juillet 2009 de proposer la fusion de la Société avec Al Silver S.A., une société anonyme ayant son siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 104.776 (la "Société Absorbante") et a approuvé le projet de fusion lors de la même réunion. Le projet de fusion a été publié le 17 septembre 2009 au Mémorial numéro 1795.

V. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Présentation du projet de fusion de la Société.

2) Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion de la Société, conformément à l'article 259 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915") par le transfert, suite à sa dissolution sans liquidation, de chacun et de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société à la Société Absorbante.

3) Approbation de l'apport de tous et de chacun des actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société à la Société Absorbante en contrepartie de l'émission de cinq cent cinquante et un millions cent dix-neuf mille quatre-vingt-quinze (551.119.095) actions ordinaires A, quatre cent cinquante-sept millions neuf cent quatre-vingt-deux mille cent cinquante-neuf (457.982.159) actions privilégiées sans droit de vote B1 et six millions deux cent quatre-vingt-sept mille huit cent cinquante-six (6.287.856) actions privilégiées sans droit de vote B2, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euros (€0,01) chacune de la Société Absorbante aux actionnaires de la Société.

4) Constater la date effective de la fusion.

5) Divers.

Les dispositions de la Loi de 1915 relatives aux fusions ont été observées:

a) Publication le 17 septembre 2009 du projet de fusion au Mémorial numéro 1795, au moins un mois avant la date des assemblées générales convoquées pour délibérer sur le projet de fusion.

b) Etablissement d'un rapport écrit du conseil d'administration de chacune des sociétés participant à la fusion expliquant le projet de fusion et notamment le ratio d'échange des actions.

c) Etablissement d'un rapport par un réviseur d'entreprises, Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l., réviseurs d'entreprises, ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, inscrit auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 96.848, nommé par le conseil d'administration de la société agissant en vertu de l'article 266 de la Loi de 1915 (le "Réviseur d'Entreprises").

d) Dépôt des documents requis par l'article 267 de la Loi de 1915 au siège social de la Société au moins un mois avant la date des assemblées générales des sociétés participant à la fusion. Une copie des rapports mentionnés aux points b) et c) restera annexée au présent acte.

Après approbation de ce qui précède par l'assemblée, celle-ci a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a déclaré qu'elle a eu connaissance du projet de fusion de la Société prévoyant l'acquisition de la Société par la Société Absorbante.

La fusion sera réalisée par l'apport de chacun et de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société, sans exceptions ni réserves, à la Société Absorbante.

L'assemblée a noté que le projet de fusion a été signé par le conseil d'administration de la Société le 31 juillet 2009 et a été publié au Mémorial numéro 1795 du 17 septembre 2009, conformément à l'article 262 de la Loi de 1915.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé d'approuver le projet de fusion de la Société tel que publié au Mémorial numéro 1795 du 17 septembre 2009 dans toutes ses dispositions et dans son intégralité, sans exceptions ni réserves.

L'assemblée a décidé de réaliser la fusion par le transfert par la Société, suite à sa dissolution sans liquidation, de chacun et de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats à la Société Absorbante, conformément à l'article 259 de la Loi de 1915.

L'assemblée a décidé d'approuver l'allocation de chacun et de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société à la Société Absorbante.

Troisième résolution

L'assemblée a décidé d'approuver l'apport de chacun et de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société à la Société Absorbante en contrepartie de l'émission de cinq cent cinquante et un millions cent dix-neuf mille quatre-vingt-quinze (551.119.095) actions ordinaires A, quatre cent cinquante-sept millions neuf cent quatre-vingt-deux mille cent cinquante-neuf (457.982.159) actions privilégiées sans droit de vote B1 et six millions deux cent quatre-vingt-sept mille huit cent cinquante-six (6.287.856) actions privilégiées sans droit de vote B2.

Les actions nouvellement émises dans la Société Absorbante sont nominatives et leur inscription dans le registre des actionnaires de la Société Absorbante s'effectuera le jour qu'en tête des présentes.

Le Réviseur d'Entreprises a examiné dans son rapport écrit le projet de fusion et le ratio d'échange des actions, étant un milliard quinze millions trois cent quatre-vingt-neuf mille cent dix (1.015.389.110) nouvelles actions dans la Société Absorbante en contrepartie de l'apport de tous les actifs et passifs de la Société.

Le rapport du Réviseur d'Entreprises a établi ce qui suit:

"A notre avis, basé sur les diverses procédures que nous avons suivies et que nous avons considéré appropriées, et telles que mentionnées à la Section VI du présent rapport, la méthode d'évaluation et le ratio d'échange qui en résulte pour les actions, définissant le nombre d'actions Al Silver à être émises en contrepartie des avoirs nets de PG Silver B sont pertinents et adaptés aux circonstances de la fusion proposée."

Ledit rapport est annexé au présent acte.

Quatrième résolution

L'assemblée a noté que la fusion est effective, d'un point de vue comptable et fiscal, à compter du 10 mars 2009, sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la Loi de 1915 relatives à la fusion à l'égard des tiers.

Déclarations

Le notaire soussigné a constaté l'existence et la légalité des actes et formalités relatifs à la fusion signés par la Société Absorbante et la Société, ainsi que du projet de fusion.

Dépenses

Les coûts, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de cette fusion sont estimés à approximativement € 3.200,-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Amino, N. Filali, V. Dadda, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 octobre 2009. Relation: EAC/2009/12570. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 30 octobre 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009139529/212.

(090168732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Oseco Participation, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.615.

Les comptes annuels au 29 février 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009139473/10.

(090168983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Team Relocations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 112-114, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 24.402.

Les comptes annuels au 30 septembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009139492/10.

(090168775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

D. Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 22.688.150,00.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 62.622.

L'an deux mil neuf, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de la société anonyme D. HOLDING S.A., (la Société), une société anonyme constituée d'après et existant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 3, Rue des Bains, L-1212 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés du Grand-duché de Luxembourg sous le numéro B 62.622, constituée le 16 décembre 1997 par acte de Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 261 du 21 avril 1988. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 3 juillet 2009 par un acte de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 1531 du 8 août 2009.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Roberto PIATTI, expert-comptable, demeurant professionnellement au 3, Rue des Bains, L-1212 Luxembourg, (le Président), qui désigne comme secrétaire Cristina VIDAL, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Secrétaire).

L'Assemblée nomme comme scrutateur, Nathalie SORBARA, employée, demeurant professionnellement à Lugano (Suisse) (le Scrutateur) (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont repris ci-après sous le terme de Bureau).

Le Bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrument d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les éventuelles procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les deux millions deux cent soixante-huit mille huit cent quinze (2.268.815) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social concurrence de neuf cent quatre-vingt mille euros (EUR 980.000,-) par émission de quarante-neuf mille neuf cent quatre vingt (49.980) actions nouvelles de catégorie "X", de vingt-quatre mille dix (24.010) actions nouvelles de catégorie "Y", de vingt-quatre mille dix (24.010) actions nouvelles de catégorie "Z", toutes d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, assorties d'une prime d'émission d'un montant total de six millions trois cent cinq mille sept cent soixante-quatorze euros (EUR 6.305.774,-), émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes des différentes catégories.

3. Souscription et paiement de l'augmentation de capital spécifiée au point 2. ci-dessus par l'actionnaire COMITALIA COMPAGNIA FIDUCIARIA S.p.A., société de droit italien avec siège social au 49, Corso Giuseppe Garibaldi, 20121 Milan, Italie.

4. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les modifications mentionnées aux points 2. et 3. ci-dessus; et

5. Modification du registre des associés de la Société afin d'intégrer les changements décrits ci-dessus; ainsi que pouvoirs et autorisation de procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital.

III. Après délibération, l'Assemblée prend à l'unanimité les décisions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée décide de renoncer aux convocations d'usage, l'ensemble des actionnaires représentés à l'Assemblée se considérant dûment convoqués et déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide, d'augmenter le capital à concurrence de neuf cent quatre-vingt mille euros (EUR 980.000,-) en vue de le porter de vingt-deux millions six cent quatre-vingt-huit mille cent cinquante euros (EUR 22.688.150,-) à vingt-trois millions six cent soixante-huit mille cent cinquante euros (EUR 23.668.150,-) par l'émission et la création de quarante-neuf mille neuf cent quatre vingt (49.980) actions nouvelles de catégorie "X", de vingt-quatre mille dix (24.010) actions nouvelles de catégorie "Y", de vingt-quatre mille dix (24.010) actions nouvelles de catégorie "Z", toutes d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes de la catégorie respective, assorties d'une prime d'émission d'un montant total de six millions trois cent cinq mille sept cent soixante-quatorze euros (EUR 6.305.774,-).

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la souscription à l'augmentation de capital de la Société telle que décidée sous la présente résolution et son paiement comme suit:

Souscription et Paiement

Cette augmentation de capital a été entièrement souscrite par l'actionnaire COMITALIA COMPAGNIA FIDUCIARIA S.p.A., et en forme abrégée "COMITALIA S.p.A.", société par actions de droit italien, avec siège social au 49, Corso Giuseppe Garibaldi, 20121 Milan (Italie), et inscrite au "Registro Imprese" de Milan sous le numéro 03953900010, numéro R.E.A. 1092396, représentée par Monsieur Roberto PIATTI, en sa qualité d'administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager valablement la société COMITALIA S.p.A. par sa signature individuelle.

L'augmentation de capital ainsi que la prime d'émission ont été intégralement libérées en contrepartie d'un apport en nature constitué par la conversion d'une créance (la Créance) détenue par l'Actionnaire COMITALIA S.p.A. à l'encontre de la Société d'un montant de sept millions deux cent quatre-vingt-cinq mille sept cent soixante-quatorze euros (EUR 7.285.774,-).

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la Créance apportée en nature a fait l'objet d'un rapport émis par FBK AUDIT S.à r.l., ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 47, Route d'Arlon, agissant en qualité de réviseur d'entreprises, en date du 17 septembre 2009, qui conclut:

"Sur base des vérifications effectués, telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'observations à formuler sur la valeur des apports qui correspondent au moins au nombre et à la valeur des 98.000 (quatre-vingt-dix-huit mille) actions d'une valeur nominale de 10 EUR (10 euros) c'est-à-dire 980.000,- EUR (neuf cent quatre-vingt mille euros) et la prime d'émission de 6.305.774,- EUR (six millions trois cent cinq mille sept cent soixante-quatorze euros) à émettre en contrepartie."

Ledit rapport du réviseur d'entreprise, après avoir été signés ne varietur par les membres du Bureau et le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes pour être enregistré avec elles.

Les Nouvelles Actions ont été intégralement souscrites et libérées par l'Actionnaire COMITALIA S.p.A., prédésigné, par le biais d'une contribution en nature de la Créance, et ladite Créance apportée à titre de contribution en nature, ayant une valeur totale de sept millions deux cent quatre-vingt-cinq mille sept cent soixante-quatorze euros (EUR 7.285.774,-), comme attesté par le rapport du réviseur d'entreprises, est désormais à la libre disposition de la Société.

Acceptation - Déclaration

L'assemblée accepte à l'unanimité la souscription des 98.000 (quatre-vingt-dix-huit mille) actions nouvelles par le souscripteur susdit ainsi que la rémunération de l'apport aux valeurs proposées.

Dans une déclaration émise par la société COMITALIA S.p.A., ci-avant désignée, celle-ci certifie et déclare:

"1. détenir: un financement actionnaire de € 7.285.774 envers la société D. HOLDING SA.

2. qu'elle consent expressément, en sa qualité de créancier de la société D. HOLDING SA vouloir convertir en capital il finanziamento lors de l'augmentation de capital projetée de la société anonyme D.HOLDING en vue de le porter de EUR 22.688.150 à EUR 23.668.150 par la création de 98.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, assorties d'une prime d'émission globale de EUR 6.305.774 et libérer les 98.000 nouvelles actions qui seront émises ainsi que la prime d'émission d'un montant total de EUR 6.305.774.

3. que tale finanziamento ne sont grevées d'aucun gage ni d'aucun autre droit quelconque, qu'elles ne font l'objet d'aucune saisie ou opposition à cession, ni ne sont grevées autrement au profit de tiers.

4. que ces obligations sont considérées comme étant une créance certaine, liquide et immédiatement exigible."

Il résulte d'autre part d'un procès-verbal du conseil d'administration de la Société tenu à Luxembourg en date d'aujourd'hui, que:

"Les soussignés, membres du conseil d'administration certifient par la présente que le compte courant actionnaires au 31 août 2009 énumérés ci-après:

- COMITALIA COMPAGNIA FIDUCIARIA S.P.A. EUR 7.285.774,-

Ne subiront aucune variation, tant au niveau de la nature des postes que de leur volume respectif, jusqu'à l'augmentation de capital social à venir."

Quatrième résolution

En conséquence de la troisième résolution ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 23.668.150,- (vingt-trois millions six cent soixante-huit mille cent cinquante euros), représenté par 2.366.815 (deux millions trois cent soixante six mille huit cent quinze) actions, dont 1.207.153 (un million deux cent sept mille cent cinquante-trois) actions de catégorie "X", 579.831 (cinq cent soixante-dix-neuf mille huit cent trente et une) actions de catégorie, "Y" 579.831 (cinq cent soixante-dix-neuf mille huit cent trente et une) actions de catégorie "Z", d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société tenu au siège social de la Société afin de refléter les modifications décrites ci-dessus et d'accorder tout pouvoir individuel à tout administrateur de la Société afin de réaliser, pour le compte de la Société, à l'inscription dans le registre des actionnaires de l'augmentation de capital décidée ci-dessus.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges relatifs au présent acte sont estimés à environ quatre mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire de la partie comparante, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Roberto PIATTI, Cristina VIDAL, Nathalie SORBARA, Carlo WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 septembre 2009. LAC/2009/38759. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

Pour copie conforme.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009140017/130.

(090169320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Sofipar International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 125, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 16.645.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 29 octobre 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société SOFIPAR INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Ce même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Jacqueline GELESCHUS, avocat, demeurant à L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer, et ordonné aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 20 novembre 2009 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Me Jacqueline GELESCHUS

Le liquidateur

Référence de publication: 2009139952/20.

(090168923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Restaurant Vila Lagos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 48.804.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 29 octobre 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société RESTAURANT VILA LAGOS S.à r.l.

Ce même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Jacqueline GELESCHUS, avocat, demeurant à L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer, et ordonné aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 20 novembre 2009 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Me Jacqueline GELESCHUS
Le liquidateur

Référence de publication: 2009139950/20.

(090168918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Enco S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 24.065.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 15 octobre 2009, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, statuant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société ENCO SA N° R.C.S. B 24.065), dont le siège social établi à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch, a été dénoncé en date du 31 janvier 2006.

Pour extrait conforme
Me Martine LAUER
48-52, rue du Canal, L-4050 Esch/Alzette
Le liquidateur

Référence de publication: 2009139947/15.

(090168834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Linane S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 996.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 120.296.

EXTRAIT

En date du 14 octobre 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Bart Zech, en tant que gérant B de la société, est acceptée avec effet immédiat.
- Monsieur Frank Walenta, avec adresse professionnelle au «12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg», est élu nouveau gérant B de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Pour extrait conforme
Meike Lakerveld

Référence de publication: 2009139920/16.

(090168450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Cathay Impex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9420 Vianden, 35, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 141.680.

Le Bilan au 31-déc-08 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 03/11/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009139804/10.

(090168952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Mutualité d'Assistance aux Commerçants, Société Coopérative.

Siège social: L-1615 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.

R.C.S. Luxembourg B 19.736.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HORetCOM+ SA

26, rue Marguerite de Brabant

L-1254 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009139803/13.

(090168491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Yasemin 2 Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9233 Diekirch, 31, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 139.763.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 16 septembre 2009 que:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de son poste de gérant technique de la société YASEMIN 2 SARL, Madame FERNANDES FERREIRA LOPES Maria de Fatima.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme comme nouveau gérant, Monsieur ALGESSHI Rateb, demeurant à L-2312 Luxembourg, 7, rue de la Paix, pour une durée de 6 ans.

L'assemblée nomme deuxième gérant, Monsieur FARAN Daoud, demeurant à B-6700 ARLON, 32, Grand-rue, pour une durée de 6 ans.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 16 septembre 2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009139802/22.

(090168940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Formation et Communication S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4732 Pétange, 18, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 86.930.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009139799/10.

(090168534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Sword Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 105, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 71.238.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire relative aux comptes annuels 2008, assemblée tenue de façon extraordinaire en date du 6 août 2009

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer la société Interaudit Sàrl, ayant son siège social 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises. Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes annuels se terminant au 31 décembre 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Fillot Françoise, avec adresse professionnelle à F-69370 St Didier au Mont d'Or, Avenue Charles de Gaulle, 9. Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes annuels se terminant au 31 décembre 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2009139725/22.

(090169010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Drautzburg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6437 Echternach, 27, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 109.320.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009139796/10.

(090168541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Fondation A.P.E.M.H., Fondation.

Siège social: L-4004 Esch-sur-Alzette, Centre Nossbiérg.

R.C.S. Luxembourg G 41.

Composition du Conseil d'Administration de la Fondation A.P.E.M.H après la réunion du conseil d'administration du 25 juin 2009

1 président	Kayser Adrien, retraité L-4781 Pétange, 14, rue Edward Steichen
2 vice-président	Gaspar Alain, opticien L-5355 Oetrang, 15, im Medenpoull
3 vice-président	Kihn Paul, fonctionnaire de l'État L-3232 Bettembourg, 25, rue de l'Eau
4 secrétaire	Hauptert Fernand, administrateur-délégué L-1361 Luxembourg, 8, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne
5 trésorier	Beaumont Carlo, employé privé L-4482 Soleuvre, 86, rue Michel Rodange
6 administrateur	Anen Roland, instituteur L-4433 Soleuvre, 3B, rue du Château

7 administrateur	Bechtold Lucien, secrétaire communal L-9841 Wahlhausen, 2, am Duerf
8 administrateur	Ceccotto Raymond, directeur L-4031 Esch-Sur-Alzette, 74, rue Zénon Bernard
9 administrateur	Dornseiffer Erny, retraité L-2539 Luxembourg, 199, boulevard Charles Simonis
10 administrateur	Federspiel Albert, retraité L-4026 Esch-Sur-Alzette, 158, route de Belvaux
11 administrateur	Kraemer Romain, médecin-dentiste L-1638 Senningerberg, 40, rue du Golf
12 administrateur	Lutgen André, avocat L-1371 Luxembourg, 47, Val Ste. Croix
13 administrateur	Mersch Georges, retraité L-9221 Diekirch, 130. rue Clairefontaine
14 administrateur	Peiffer Marc, médecin L-2265 Luxembourg, 27, rue de la Toison d'Or
15 administrateur	Poensgen-Ginter Margot, sans profession L-4710 Pétange, 90, rue d'Athus
16 administrateur	Raus Jean-Marie, fonctionnaire de l'Etat L-5651 Mondorf-les-Bains, 6 A, rue de la Résistance
17 administrateur	Schmit Marc, ingénieur L-4942 Bascharage, 48, rue de la Résistance
18 administrateur	Tholl-Hoesdorff Marianne, professeur L-9746 Drauffelt, 21, Welzer-Strooss
19 administrateur	Wagener François, fonctionnaire de l'Etat L-7433 Grevenknapp, 7 C, Maison
20 administrateur	Wester Romain, cultivateur L-9837 Neidhausen, 5, leweschtduerf

Bettange-sur-Mess, le 15 juillet 2009.

Pour la Fondation A.P.E.M.H.

Fernand HAUPERT

Secrétaire

Référence de publication: 2009139757/53.

(090169051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Formation et Communication S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4732 Pétange, 18, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 86.930.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009139797/10.

(090168538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Formation et Communication S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4732 Pétange, 18, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 86.930.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009139798/10.

(090168537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

NRGenerating Luxembourg (No.1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 197.471.610,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 77.333.

Transfert de parts préférentielles

En date du 20 décembre 2001, il y a eu un transfert de parts préférentielles entre NRG International Inc. et NRGenerating International B.V. qui par erreur n'as pas été enregistré et publié.

A savoir que NRG International INC. à transféré la totalité de ses 2 parts préférentielles à NRGenerating International B.V., une société constituée et régie d'après les lois des Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 34, Keplerstraat, 1171 CD Badhoevedorp, Pays-Bas, enregistré au Registre de Commerce des Pays-Bas, sous le numéro: 33249865, qui détient 1.579.773 parts sociales dans la Société.

Depuis le 20 décembre 2001, les parts sociales et préférentielles de la Société sont distribuées comme suit:

NRGenerating International B.V.

1.579.773 parts sociales

2 parts préférentielles

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2009.

NRGenerating Luxembourg (No.1) S.à r.l.

Un mandataire

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009139783/25.

(090169109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Henderson Diversified Income (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 133.443.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique
tenue au siège social de la société le 31 mars 2009 à 10.00 heures*

Résolution 1:

L'assemblée ratifie la nomination en date du 12 novembre 2008 du Commissaire aux Comptes Grant Thornton Lux Audit, Pafebuch, 83, L-8308 Capellen, Luxembourg pour l'exercice clôturé au 31 octobre 2008 et renouvelle son mandat pour un terme venant à échéance lors de la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009139784/16.

(090169013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Cilbup S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.012.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 143.460.

EXTRAIT

L'adresse de l'associé unique Cilbup Guernsey Holding Limited est désormais la suivante:

PO Box 269, National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey GY1 3RA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009139785/16.

(090168998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

D-Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6437 Echternach, 27, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 127.244.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009139795/10.

(090168542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Schroder Fund Holdings 1 (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.225,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 124.563.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2009139709/12.

(090168787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Luxembourg Trading Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 450.326.734,62.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 130.591.

EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Mr. John Samuel KEEN, gérant de la Société, a été modifiée comme suit: First Floor, One Finsbury Circus, London EC2M 7EB, United Kingdom avec effet au 1^{er} septembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2009139710/14.

(090168886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

La Voile Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4994 Schouweiler, 104, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 146.415.

Le soussigné, ALAIN EUBERSCHLAG, demeurant à L-4996 SCHOUWEILER, 7, rue de la Résistance démissionne avec effet immédiat de son poste de gérant technique, dans la société LA VOILE SARL ayant son siège social à L-4996 SCHOUWEILER, 104, route de Longwy Luxembourg, R.C.S Luxembourg B N° 146.415.

SCHOUWEILER, le 30 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009139711/11.

(090168867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

World Fuel Services Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.000.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 95.561.

—
RECTIFICATIF

1) L'extrait de publication relatif à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 25 août 2006, déposé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, sous les références L060092949, comportait une erreur matérielle.

Il y avait lieu de lire, à cette date, que le conseil de gérance se compose ainsi:

M. Peter D. Tonyan, Gérant de type A;

M. Steven Anthony Scoppetuolo, Gérant de type A; et

M. Georges Deitz, Gérant de type B.

2) En effet, en date du 20 septembre 2004, lors de l'Assemblée Générale extraordinaire, Monsieur Steven Anthony Scoppetuolo, né le 5 février 1958 à New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse au 621 NW 108th Avenue, Plantation, FL 33324, Etats-Unis d'Amérique,

A été nommé gérant de type A en remplacement de M. Karel Herman Peters, démissionnaire.

3) L'extrait de publication relatif aux résolutions de l'associé unique du 8 décembre 2006, déposé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006, sous les références L060139103, comportait une erreur matérielle.

Il y avait lieu de lire que:

Monsieur Luc Sunnen a été nommé Gérant de type B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009139768/29.

(090168584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

VAC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 112.562.

—
Extrait des résolutions prises par les Associés en date du 26 octobre 2009

1/ Les Associés ont constaté et accepté la démission présentée par Madame Sandrine van Waveren et les Associés ont décidé de nommer en remplacement comme gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Lorenzo Barcagioni, ayant son adresse professionnelle au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

2/ Les Associés ont décidé de nommer comme gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jean-Robert Bartolini, ayant son adresse professionnelle au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2009.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009139720/21.

(090168830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Yati Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1880 Luxembourg, 18, rue Pierre Krier.

R.C.S. Luxembourg B 134.537.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/11/09.

Signature.

Référence de publication: 2009139718/10.

(090168520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Société de Restauration 2, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 251.750,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 117.255.

EXTRAIT

Monsieur Christophe El Gammal, gérant C de la Société a changé son adresse privée. Désormais, il réside au 35, rue des Merisiers, L-8253 Mamer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe El Gammal

Gérant C

Référence de publication: 2009139719/14.

(090168875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

VAM Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 103.228.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social de la Société en date du 27 octobre 2009 que l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

- Réélection de Monsieur Bruno Hardy né le 11 janvier 1960 à l'Île Maurice, demeurant à Baschet Street, MS-Curepipe, en qualité d'administrateur de catégorie A de la Société, avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes arrêtés au 30 juin 2010.

- Réélection de Monsieur Peter John de Putron né le 11 décembre 1942 à Evesham, Grande-Bretagne, en qualité d'administrateur de catégorie A de la Société, avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes arrêtés au 30 juin 2010.

- Réélection de Monsieur Dominique Ransquin né le 4 septembre 1951 à Namur, Belgique, en qualité d'administrateur de catégorie B de la Société, avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes arrêtés au 30 juin 2010.

- Réélection de Ernst & Young S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, enregistrée au registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 47771, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, en qualité de commissaire aux comptes, avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes arrêtés au 30 juin 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VAM Holdings S.A.

Représentée par Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009139699/27.

(090168915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.